

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Semur, qui félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux gens de couleur et demande qu'on leur distribue les terres des planteurs, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Semur, qui félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux gens de couleur et demande qu'on leur distribue les terres des planteurs, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 301-302;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30705\\_t1\\_0301\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30705_t1_0301_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Montagnards, vous qui par votre décret salutaire du 14 frimaire concernant la gouvernement provisoire et révolutionnaire, venez d'abattre un nouveau despotisme et un arbitraire absolu. Nous avons reçu cette loi salutaire avec enthousiasme; la joye était peinte dans tous les cœurs tandis que les armées soi-disant révolutionnaires avoient ébranlé jusques au plus ferme patriote dont ils craignoient de devenir les victimes. C'est dans cette occasion où le cri de Vive la Montagne, Vive la République indivisible répétés cents fois par mille individus, vous ont adressé leurs vœux.

C'est au milieu des cris de Vive la République, périssent les tyrans que nous avons juré de nous aimer, nous unir pour le maintien de la liberté, l'égalité de la République française une et indivisible, et de maintenir l'exécution des salutaires décrets rendus par la Convention nationale.

C'est à la suite de la fête civique, feux de joye, illuminations, farandoles qui ont duré bien avant dans la nuit à l'occasion de la proclamation du décret de la prise de cette ville rebelle que la foudre nationale vient de venger le nom français, qu'a eu lieu cette séance qui a terminé cette journée où tous les individus de cette commune réunis ont déposé sur l'autel de la patrie tous les effets cy-après; savoir : deux grosses cloches, trois croix de fer, 158 linceuls, 231 chemises, 8 paires de bas, 2 paires de souliers, 2 serviettes, 1 épée, un paquet de charpie, que nous destinons pour nos frères des frontières qui ont combattu si glorieusement pour la défense de la liberté et la République notre mère patrie.

Représentans, Vous qui quoique menacés par les poignards des scélérats conspirateurs qui vous environnent avez par votre courage inébranlable sauvé la République notre patrie. Restez fidèles à votre poste, Législateurs, ne descendez du haut de la Montagne de la Liberté qu'après avoir rétabli la paix, puni tous les traîtres et les conspirateurs qui veulent encore nous asservir.

Législateurs, recevez ici nos respectueux hommages et l'adhésion solennelle que nous faisons à la face du ciel et en présence de l'être suprême à tous les décrets que vous avez rendus depuis la chute du trône et du tyran.

Vive la Montagne, Vive la République ! Ça va, ça ira. »

## 11

La société populaire du Mont-de-l'Egalité (1) envoie l'état des dons faits par les citoyens de cette commune. Elle invite la Convention à rester à son poste et à défendre l'exercice de tout culte extérieur dans la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont de l'Egalité, 16 vent. II] (3).

« Citoyens représentans et législateurs,  
Les vils despotes coalisés n'ont osé proposer

(1) Ci-dev<sup>t</sup> Faremoutiers (S.-et-M.).

(2) P.V., XXXIII, 192-193. B<sup>in</sup>, 21 vent (suppl.) et 23 vent. (suppl.).

(3) C. 294, pl. 970, p. 22.

une trêve, que parce qu'ils se voyent au bord du tombeau que leur creusent les Républicains français, c'est pour travailler, disent-ils, à cimenter une paix durable; quelle paix ! Ignorant-ils donc ces orgueilleux qu'un Tyran et un Républicain, c'est le feu et l'eau, que nécessairement le dernier doit étouffer le premier ? Non, citoyens Représentans, point de paix, encore moins de trêve, à moins que l'imbécille Georges n'ait été précipité de son trône dans le néant et que l'infâme Pitt ait porté sa tête sur l'échafaud. Ne descendez de votre Montagne que lorsque le dernier ennemi de la République sera exterminé.

En brisant les chaînes de l'esclavage des gens de couleur, c'est un nouveau peuple de frères que vous avez rendus à la Liberté, ils formeront avec nous une union indissoluble qui portera la terreur chez tous les despotes : nous vous en témoignons notre vive satisfaction.

Vous avez bien souvent mérité de la Patrie, Citoyens représentans, mais que ne vous devrait-elle pas, si en portant le dernier coup au fanatisme, vous décrétiez, (attendu qu'aucun culte extérieur ne peut s'exercer dans la République) que toutes les églises, temples et presbytères seront déclarés biens nationaux, comme tels, vendus au profit de la République, sauf les édifices qui seront désignés pour servir d'hôpitaux ou de maison d'éducation.

L'intérêt de l'Agriculture, citoyens représentans, nous impose le devoir de soumettre à votre justice la nécessité de rendre un décret qui obligeât les autorités constituées des communes à faire faire, sans délai, un recensement dans chaque municipalité de tous les individus reconnus pour travailler habituellement aux labour des terres, lesquels uniquement guidés par une basse cupidité, refusent leurs bras à la culture et par cette espèce de conspiration portent atteinte à l'existence des citoyens. Ce décret mettrait surtout ces individus en réquisition pour être employés de suite aux dits labours.

La Raison et la Philosophie étendent leur Empire de jour en jour, aussi la Commune du Mont de l'Egalité soumise à ses lois, vient-elle d'extirper de son sein le reste de tout ce qui avait pû servir à la cause de l'erreur et de la superstition, en faisant passer au District de Rosai la quantité de deux mille cinq cents livres tant en fer, plomb, cuivre et étain, vingt marcs en or et argent, et nous y avons joint pour les braves défenseurs de la République : 54 chemises, 12 livres vieux linge pour charpie, deux draps, une paire de bas de laine, trois coupons de laine blanche, une giberne, un sac de peau, cinq paires de souliers; en numéraire, 58 l. 7 s. et en assignats 60 l.

Vive la République ! Vive la Montagne ! »

GUÉRIN (présid.), A. LEMAIRE (secrét.).

## 12

La société populaire de Semur félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux gens de couleur, et demande qu'on leur distribue ces terrains immenses qui n'étoient alimentés que par le luxe et la mollesse.

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).**

[Semur, s.d.] (2)

« Grâces vous soient rendues, représentants, du décret que vous venez de prendre en faveur des malheureux Africains ! L'humanité gémissait, depuis quatre ans, de voir parmi nous et fouler notre terre, des hommes enchaînés que votre justice et votre humanité viennent de rendre à la liberté. La couleur peut-elle mettre une différence entre les vertus ; et n'étoit-ce pas ces hommes de sang, ces barbares colons, ces avarés négocians qui l'avoient établie ? Leurs souffrances, leurs fers rivés par la cupidité, n'étoient-ils pas un outrage à la nature, à l'humanité ? Vous venez de les venger tous les deux, Législateurs, de deux siècles de crimes. Achevez donc votre ouvrage ; et en leur donnant le premier des biens, assurez-leur les moyens d'en jouir. Que cette terre qu'ils ont si longtemps arrosée de leur sang, de leur sueur, de leurs larmes amères, leur soit distribuée par un partage que guideront la prudence et la sagesse, que ces possessions, qui jusqu'ici n'ont enrichi que des êtres sans cœur, sans foi, sans humanité, des tigres enfin, procurent l'abondance à des infortunés dont la patience, la douceur, la sensibilité, les vertus honorent le genre humain. Avec quelle ardeur ne vivifieront-ils pas un sol dont le produit sera pour eux, et pour une postérité qui vous bénira sans cesse !

Restez à votre poste, Législateurs, en continuant de bien mériter de la patrie et de l'humanité. »

### 13

**Les Sans-culottes de la société populaire de St-André (3) annoncent que le fanatisme vient d'expirer dans cette commune par le départ de leur ci-devant curé ; ils envoient l'état des ofrandes qu'ils ont faites à la patrie (4) et des dépouilles du fanatisme qu'ils ont déposées au district, et demandent la ci-devant église pour tenir leurs séances.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des domaines, d'instruction publique et de division (5).**

### 14

**Les citoyens du canton de la Roche-des-Arnauds annoncent qu'ils viennent de se former en société populaire, demandent l'envoi du bulletin, et la maison d'un émigré pour tenir leurs séances et servir de maison commune. Ils invitent la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de correspondance et des domaines (6).**

(1) P.V., XXXIII, 193.

(2) B<sup>in</sup>, 21 vent.

(3) Saint-André-en-la-Marche (Eure).

(4) 58 chemises, 3 draps, 3 paires de souliers, 3 paires de bas, 10 aunes de toile et 116 l. 6 s.

(5) P.V., XXXIII, 193. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>), 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>), 25 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) P.V., XXXIII, 193. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

### 15

**La société populaire de St-Macaire invite la Convention à rester à son poste et à ne pas abandonner les rênes du gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que la République soit affermie sur des bases inébranlables.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).**

[Saint-Macaire, 12 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Le nombre de nos ennemis intérieurs diminue tous les jours, la tête du dernier tombera sous le glaive vengeur de la Nation. Nos ennemis extérieurs, les vils despotes coalisés et leurs lâches satellites sont frappés de terreur par les victoires soutenues des républicains ; réduits aux abois, ils voyent leur perte sûre. Ils cherchent à la prolonger, ils cherchent à endormir notre courage, à arrêter ce torrent impétueux qui va les engloutir. Ils voudraient respirer, leur bouche impure ose prononcer le nom sacré de paix, tandis que leur cœur pervers ne respire que la guerre la plus atroce, des hommes traîtres à leur Patrie et soudoyés par eux voudroient par le même langage attiédir notre énergie, leur but sera trompé pour la paix avec les tirans.

Non, non, citoyens, ny paix ny trêve ; que ces mots soient proscrits dans notre langue jusqu'après la défaite du dernier esclave, alors oui, alors que la représentation nationale en dictera les conditions du haut de cette montagne inébranlable qui fera triompher la République dans l'univers entier. Alors seulement nous verrons et nous trouverons dans la paix des avantages réels et solides, alors la paix sera durable, mais à présent, il n'en faut pas parler, ce seroit tomber dans une erreur des plus funestes, ce seroit anéantir la République et tromper l'espoir de ces courageux défenseurs ; combattons et combattons à outrance ; nos ennemis consternés veulent tenter un dernier effort ; de la constance et nos bras victorieux vont compléter nos triomphes, ils seront anéantis, mais pour y parvenir, persévérez dans cette énergie salutaire, intrépides montagnards, qui avez posé les bases intarissables de notre bienfaisante constitution, demeurez fermes à votre poste ; que les rênes du gouvernement révolutionnaire soient toujours dans vos mains ; les abandonner seroit laisser imparfait votre sublime ouvrage, du haut de ce mont sacré où vos yeux planant sur la République voient les orages qui peuvent se former vous les conjurerez, vous déjouerez tous les complots comme vous pulvériserez les restes impies de ces hordes de brigands qui ne pouvant nous vaincre et pour échapper à notre juste vengeance voudroient nous endormir pour reprendre haleine et revenir avec plus de fureur que jamais, ôtez jusqu'à leurs espérances, demeurez fermes à votre poste, demeurez-y jusqu'à l'affermissement inébranlable de la République. Demeurez-y jusqu'à ce que dans l'uni-

(1) P.V., XXXIII, 193. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) F<sup>ic</sup> III Gironde, doss. 8.